



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2010/03/17

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB promeut le guide intitulé *Vérification de sécurité à la ferme*

Grand-Sault, NB : Le printemps est de retour et les agriculteurs se préparent pour une autre saison de croissance : Travail sécuritaire NB et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) veulent que les agriculteurs évitent de se blesser à la ferme en participant à la Semaine nationale de la sécurité agricole qui aura lieu du 14 au 20 mars 2010.

Les statistiques font réfléchir. Le programme Surveillance des blessures dans le secteur agricole au Canada (SBAC) signale que chaque année au Canada, une moyenne de 115 personnes sont tuées et au moins 1 500 sont hospitalisées en raison d'incidents agricoles. Même si l'exploitation agricole est un mode de vie au Nouveau-Brunswick, les décès et les blessures qui s'y rattachent peuvent être évités.

Pour aider à résoudre le problème, Travail sécuritaire NB a fait une présentation intitulée « Sécurité à la ferme : Planification » au Congrès de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick au mois de février. La directrice adjointe de la région Nord-ouest, Angela Acott-Smith, a indiqué que la clé est de déterminer les dangers et de mettre en place des mesures de contrôle afin de prévenir les blessures. Elle a présenté le guide intitulé *Vérification de sécurité à la ferme* à près de 100 agriculteurs de la région et leur a expliqué comment les listes de contrôle du livret sont utilisées pour déterminer les dangers présents sur une ferme. Les agriculteurs peuvent utiliser le guide pour établir un plan de santé et de sécurité aux fins de classement des risques par ordre de priorité pour pouvoir les traiter rapidement.

En janvier, des agents de santé et de sécurité de la Région Nord-ouest ont visité un petit nombre de fermes et ont examiné le guide avec des agriculteurs de la région afin de leur montrer l'utilité de l'outil. Par conséquent, trois principaux domaines de préoccupation ont été notés : la sécurité électrique (en particulier, les dispositifs de protection contre les défauts à la terre dans les milieux humides), les dispositifs de protection (la protection en cas de capotage des tracteurs, le verrouillage et la protection en matière de prise de force) ainsi que la manipulation et l'entreposage de matières dangereuses quant aux lignes directrices du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de déterminer les risques sur votre ferme ou pour recevoir une copie gratuite du guide *Vérification de sécurité à la ferme*, n'hésitez surtout pas à communiquer avec le bureau de la Région Nord-ouest au 506 475-2550. Vous pouvez également vous procurer une copie du guide en ligne en cliquant [ici](#).

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.